

N°296
2020

BILLETS D'AFRIQUE

AVRIL 2020



MENSUEL D'INFORMATION SUR LA FRANÇAFRIQUE ÉDITÉ PAR L'ASSOCIATION SURVIE

**FRANCE-RWANDA :
JUSTICE AU RALENTI
ET REGAIN DE NÉGATIONNISME**

Guinée / Cameroun / Covid19

« Tous mes vœux de succès »

L'Élysée avait simplement « pris note comme d'autres du score annoncé » au lendemain du premier tour de l'élection présidentielle au Togo le 22 février dernier, lequel s'était officiellement soldé par la victoire éclatante de Faure Gnassingbé avec 72 % des suffrages, grâce à des scores supérieurs à 95 % dans certaines régions... Mais, selon RFI (31/03), Macron aurait aussi discrètement envoyé un courrier de félicitations au récidiviste togolais, qui s'est empressé de l'afficher sur le site gouvernemental. Le dit courrier s'ouvre sur « la menace terroriste venant du Sabel » et se conclut sur le rappel de l'invitation pour le sommet Afrique-France (désormais repoussé), en passant par « le vœu que l'attractivité du Togo reste croissante pour les investisseurs internationaux notamment Français ». Un bon résumé des préoccupations françaises et de la « *realpolitik* » déplorée par le mouvement citoyen « Togo debout », qui s'étonne également de voir l'Union européenne se joindre à ses félicitations « après avoir annoncé [qu'elle] n'allait pas envoyer une mission d'observation au Togo, parce que les conditions n'étaient pas réunies pour une élection intègre et transparente » (Rfi.fr, 02/04) »

Sponsor officiel de la censure

On se souvient en 2010 des images du lieutenant-colonel français Romuald Létondot, conseiller de l'état-major de l'armée de terre togolaise, menacer de violence un journaliste togolais et ordonner aux forces de l'ordre togolaises de l'arrêter (cf. *Billets* n°194, septembre 2010). L'actualité montre que les représentants de l'État français dans le pays ont à cœur de perpétuer cette amusante tradition. L'ambassadeur de France au Togo, Marc Vizio, vient ainsi d'obtenir la suspension provisoire de deux journaux, *Liberté* et *L'Alternative*. Six jours après la « réélection » de Faure Gnassingbé, *L'Alternative* (29/03) accusait en effet Franck Paris, le « Monsieur Afrique » de Macron, de perpétuer la tradition franc-africaine des mallettes de billets et d'avoir manœuvré en faveur de Xavier Niel dans le dossier de la privatisation

du groupe de téléphonie TOGOCOM, « préalable à la validation par la France du 4^e mandat de Faure Gnassingbé », à l'image des pressions exercées par Sarkozy en faveur de Bolloré fin 2007 concernant la privatisation du port autonome de Lomé. Quant au quotidien *Liberté* (03/03) il a accusé quelques jours plus tard l'ambassadeur de France de percevoir « régulièrement » des « générosités » du régime en échange de son soutien systématique à la dictature. Marc Vizio a alors porté plainte, non pas devant la justice, mais auprès de la très peu indépendante Haute Autorité de l'audiovisuel et de la communication (HAAC) qui, considérant que les journaux n'avaient pu fournir la preuve de leurs accusations, a suspendu la première publication pour 2 mois, la seconde pour 15 jours... et une troisième, le journal *Fraternité*, également pour 2 mois, simplement pour avoir considéré que la HAAC faisait du « zèle ». Rappelons qu'il n'est nul besoin de fournir les preuves d'une quelconque corruption pour affirmer que l'ambassadeur de France perçoit de l'argent en échange de son soutien à un régime criminel : il suffit de rappeler qu'il est salarié du Quai d'Orsay.....

Enfin une décision de justice courageuse

Le 18 mars, le tribunal judiciaire de Paris a condamné l'Etat français pour fautes lourdes dans l'instruction criminelle concernant la mort de Bernard Borrel, assassiné à Djibouti dans la nuit du 18 au 19 octobre 1995, où il était détaché auprès du ministre de la Justice afin de réformer le Code pénal djiboutien. A l'époque, cette mort avait été officiellement qualifiée de « suicide », le juge d'instruction en charge du dossier n'avait pas ordonné d'autopsie contrairement à la loi, alors que les circonstances et les causes de sa mort restaient indéterminées et qu'il aurait alors été possible de les connaître. L'institution judiciaire a ainsi directement entravé la justice puis régulièrement retardé l'instruction d'un dossier criminel, laissant courir des rumeurs innombrables sur la victime. Autre faute lourde, le 4 décembre 2014, tous les scellés essentiels de ce dossier ont été détruits au sein du greffe du tribunal de Paris, officiellement par « erreur », alors que certains magistrats instructeurs courageux tentaient depuis juin 2000 de se donner les moyens d'établir la vérité. Cela protège les auteurs des faits, qui ne pourront être identifiés formellement par l'analyse de leur ADN.

Dans cette affaire, c'est la famille qui a du porter l'action publique bien que celle-ci mette en cause deux États et que les magistrats instructeurs se voient opposer le Secret

défense face à leurs demandes d'accès à des pièces utiles à la manifestation de la vérité. Elisabeth Borrel, elle-même magistrate, s'est retrouvée à affronter un État censé incarner l'intérêt public auquel elle a dévoué sa carrière : ce jugement rétablit en partie la protection que les institutions françaises lui devaient. Mais les assassins de son mari ne sont toujours pas inquiétés..

Niger : les militants anti-corruption confinés en prison

Alors que l'armée nigérienne a essayé des pertes importantes face aux mouvements djihadistes ces derniers mois, un audit au ministère nigérien de la Défense a provoqué un immense scandale dans le pays. Depuis l'arrivée au pouvoir de Mahamadou Issoufou, plusieurs centaines de milliards de francs CFA (plusieurs centaines de millions d'euros) destinés à l'armée auraient été détournés, notamment via des surfacturations et des fausses factures. Des cadres du PNDS, le parti d'Issoufou, dont les deux précédents ministres de la Défense, ainsi que des hommes d'affaires proches du pouvoir seraient impliqués. Loin de rassurer, les annonces du gouvernement ont jeté de l'huile sur le feu. Fin février, son porte-parole a en effet annoncé vouloir « faire rembourser les montants indûment perçus » (Rfi.fr, 01/03) avant de transmettre le dossier à la justice, permettant ainsi aux corrompus d'échapper aux poursuites. La mobilisation des magistrats contre cette décision s'est rapidement étendue à d'autres organisations syndicales et associations de la société civile, qui ont appelé à faire du 15 mars une journée de manifestation contre la corruption, l'impunité et le pillage du pays. Mais les mesures d'exception prises dans le cadre de la lutte contre le coronavirus ont été utilisées pour décapiter les mouvements d'opposition et tenter d'étouffer le scandale. Le 13 mars, les rassemblements de plus de 1000 personnes ont été interdits. Les organisateurs qui avaient déjà déclaré le rassemblement et n'avaient pas reçu de notification d'arrêt d'interdiction, ont décidé de maintenir la mobilisation, qui a été violemment réprimée. Huit représentants d'associations et organisations syndicales (TLP, ROTAB, PCQVP, AEC, SYNACEB...), arrêtés à leurs domiciles et dont certains avaient déjà été emprisonnés pour des prétextes similaires en 2018, étaient toujours détenus arbitrairement mi-avril malgré les protestations de la FIDH, du CCFD, ou d'Amnesty qui dénonce un « climat de plus en plus délétère pour la société civile au Niger ».

Dsormais, dans les pays où plus de la moitié de la population humaine tente officiellement de se confiner, on redoute un ennemi invisible. Au Rwanda comme en France, les commémorations du 26ème anniversaire du génocide des Tutsis ont été annulées. Le 7 avril, les rescapés ont dû cette année tenter de partager leur douleur et leur cicatrisation collective par le biais déshumanisant – mais devenu tellement essentiel – des outils de communication numérique.

Partout sur le continent, on s'inquiète de cette pandémie qui a mis les « grandes puissances » à genoux, tant en termes de gestion sanitaire de l'épidémie que de conséquences économiques. Alors, que peut-il se passer dans des pays quasi dépourvus de système public de soin comme le Cameroun, ne disposant que d'un seul respirateur artificiel comme le Mali, ou surendettés comme le Congo-Brazzaville ? Les ONG humanitaires s'inquiètent de la complexification de leurs interventions, les mouvements sociaux s'organisent pour exiger des annulations de dette, et des présidents... se réunissent, eux aussi, en visio-conférence. Le 26 mars, Emmanuel Macron s'est ainsi vanté sur Twitter, à l'issue de sa réunion virtuelle avec les dirigeants du G20 : « nous agissons avec coordination et solidarité. Nous allons lancer une initiative forte en soutien à l'Afrique face au virus. » De la part d'un chef de guerre qui envoie ses « soldats » au front avec des armes de la Première guerre mondiale et des cartouches rouillées, selon la formule d'un médecin parisien écoeuré de tant d'impréparation matérielle, cela aurait pu faire sourire, si les circonstances n'étaient pas aussi graves – en particulier dans les DOM-TOM, territoires de seconde zone historiquement délaissés. Une semaine plus tard, notre Jupiter national jouait l'hôte de marque dans une réunion organisée à l'initiative du président en exercice de l'Union africaine et du président de la Commission africaine, avec huit autres présidents africains. Étaient invités le patron de l'Organisation mondiale de la Santé, le directeur du Centre pour la prévention et le contrôle des maladies de l'Union africaine... et Emmanuel Ma-

cron, seul chef d'État non africain. Le Dr Macron au chevet de l'Afrique : les communicants de l'Élysée s'en donnent à cœur joie. Mais dans les pays francophones, nul n'ignore que l'absence de système public de soin et la désorganisation générale sont l'œuvre de dictatures soutenues depuis toujours par Paris. Au Quai d'Orsay, on s'inquiète de la façon dont le chaos provoqué par la pandémie pourrait balayer ces régimes illégitimes : intitulée « l'effet pangolin », la note cynique diffusée à ce sujet n'a rien d'un poisson d'avril, malgré la date à laquelle l'a révélée la Tribune (1/04). Et son auteur, Jean-Pierre Bat, reconnaît, face à l'évidente insuffisance médicale et logistique, que « les villes sont les potentiels épencentres de crises. Au bout de quelques semaines – certainement

assez rapidement – la question du ravitaillement des quartiers va se poser sous trois formes : l'eau, la nourriture et l'électricité. » Pour les dictateurs amis de la France, l'ennemi risque d'être la colère populaire, invisible jusqu'à son explosion.

Et en France ? Nous avons brutalement renoncé au droit de sortir de chez nous, et cela amène à vouloir le recouvrer au prix d'autres libertés. Fin mars, un sondage réalisé par des chercheurs britanniques proposant un traçage des proximités physiques par une application téléphonique utilisant le Bluetooth montrait que 8 Français sur 10 se disaient en faveur de l'utilisation d'un tel outil pour être informés en cas de contact avec une personne infectée ; et deux sur trois étaient favorables à ce qu'une telle application soit installée automatiquement par les opérateurs téléphoniques (Le Monde, 1/04). Au fil des semaines du confinement, la petite musique en faveur d'un flicage numérique – mais éthiquement « propre » et non intrusif, bien sûr – va croissante, préparant les esprits à accepter, pour leur bien, des dispositifs de surveillance que même le rouleau compresseur de la « lutte contre le terrorisme » n'avait pas réussi à pleinement imposer. C'est, à n'en point douter, l'autre ennemi invisible auquel nous avons affaire.

Thomas Noïrot

ENNEMI INVISIBLE

Sommaire

- 2 LES BRÈVES DE LA FRANÇA-FRIQUE
- 3 ÉDITO Ennemi invisible
- 4 GUINÉE Élections militarisées

- 5 DOSSIER - GÉNOCIDE DES TUTSIS
La justice française au ralenti
- 7 Légitimer le négationnisme pour disculper l'État français
- 10 ENTRETIEN Cameroun : « Cette maladie est venue montrer les réelles limites de notre État »
- 12 LES BRÈVES DU COVID19

GUINÉE

ÉLECTIONS MILITARISÉES

Les résultats du double scrutin, législatif et constitutionnel, du dimanche 22 mars, maintenu coûte que coûte par le régime en place, lui donnent sans surprise une écrasante victoire : 79 sièges sur 114 pour le Rassemblement du peuple de Guinée, le parti au pouvoir, et un "oui" à 91% pour la réforme constitutionnelle permettant à Alpha Condé de se présenter dans quelques mois à sa propre succession. Contestées par l'opposition et la société civile depuis des mois, ces élections se sont tenues sous le contrôle de l'armée guinéenne. La France a condamné la violence des forces de l'ordre, mais maintient sa coopération militaire et policière.

L'année 2019 a été le marqueur d'un tournant particulièrement autoritaire et répressif en Guinée. Alors que depuis plusieurs années, les manifestations sont interdites ou réprimées, à l'approche de la fin du deuxième et dernier mandat d'Alpha Condé, les tensions et violences ont augmenté. Ce pays voisin du Sahel s'est engouffré dans la veine du discours de la lutte contre le terrorisme pour instaurer des lois liberticides.

Un contexte pré-électoral sous tension

Votée en juin 2019, une loi sur la prévention et la répression du terrorisme met en péril la liberté d'expression et de rassemblement déjà malmenée et augmente la durée de la garde à vue à 30 jours. Quelques jours plus tard, une loi sur l'usage des armes par la gendarmerie, visant officiellement à protéger du terrorisme et des prises d'otage, fait office de permis de tirer. À la même période, alors que les craintes sur un possible tripatouillage constitutionnel augmentent, la mise en place d'une réforme constitutionnelle est annoncée, qui, derrière la présentation d'avancées concernant le droit des femmes (interdiction de l'excision et du mariage de mineures), permet la remise à zéro du compteur des mandats présidentiels et ouvre la voie au maintien au pouvoir d'Alpha Condé, sous couvert de mascarades électorales à venir. Un Front national pour la défense de la constitution (FNDC) s'est constitué pour lutter contre cette entourage constitutionnelle. Depuis, les violations des droits humains s'accumulent : enlèvements, arrestations arbitraires, manifestations interdites... Il y aurait eu au moins 31 morts dans des affrontements avec les forces armées entre octobre 2019 et février 2020 (*Le Monde*, 16/03).

Après un report des élections suite à une pression de la communauté internationale et au retrait de la mission d'observation de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Alpha

Condé a maintenu la tenue des scrutins le 22 mars malgré l'épidémie de Covid 19 et l'annulation d'une médiation de la CEDEAO en raison du contexte sanitaire. Selon l'Organisation Internationale de la Francophonie et l'audit de la CEDEAO, un tiers du fichier électoral pose des problèmes d'irrégularités.

Double scrutin au forceps

En amont des scrutins, les forces de l'ordre ont occupé l'espace : à partir du 25 février, un quadrillage de l'armée a été mis en place sur tout le territoire, avec des patrouilles jour et nuit. Le jour du scrutin, l'armée a été omniprésente : patrouilles, prise en charge d'urnes, dépouillements dans des casernes. Depuis les élections du 22 mars, le FNDC fait état de 119 morts, à Conakry et dans la région forestière, où le jeu ethnique, attisé par Alpha Condé depuis 2010 et exacerbé avec le maintien du vote, a entraîné des tueries. Un rapport d'Amnesty du 2 avril 2020 dénonce même le rôle des forces de l'ordre dans les violences depuis le 22 mars et appelle à la mise en place d'enquêtes indépendantes.

Face à ce coup de force, le ministère des Affaires étrangères français reconnaît, dans sa déclaration du 24 mars, que le référendum n'a aucune « *crédibilité* » et a déploré le « *rôle joué par des éléments des forces de sécurité et de défense* ». Ces propos, qui dépassent la formule convenue des quelques irrégularités qui n'entachent pas la sincérité du scrutin, n'ont guère été appréciés par le pouvoir guinéen qui a aussitôt convoqué l'ambassadeur de France. Sans qu'on sache quels arguments lui ont été opposés.

Coopération militaire

Cependant, si le communiqué ministériel alerte sur « *le rôle joué par des éléments des forces de sécurité et de défense excédant la simple sécurisation du processus* », la coopération militaire et policière de la France avec ce régime désormais résolument dictatorial n'est pas remise en

cause : formations de soldats guinéens, coopération opérationnelle et présence d'une dizaine de coopérants militaires en service au cœur des forces guinéennes selon les dernières informations disponibles (cf. *Billets* n°288, juillet-août 2019). Malgré ce contexte répressif, en décembre 2019, Bruno Baratz, commandant des Éléments français du Sénégal, a effectué une visite en Guinée afin de « *renforcer la coopération militaire entre la Guinée et la France dans divers domaines, notamment dans le soutien apporté à la montée en puissance du Groupement des Forces spéciales* ». Le Groupement des Forces spéciales, spécialisé sur le renseignement et la lutte anti-terroriste, constitue justement avec le Bataillon Spécial de la présidence et le bataillon autonome des troupes aéroportées, les unités d'élite pointées par le FNDC pour leur rôle dans les violences post électorales. Même si le Quai d'Orsay ne manquera pas d'expliquer qu'aucun des éléments ayant bénéficié des bons conseils des coopérants militaires français n'a été personnellement impliqué dans cette vague de violence, le maintien de cette coopération est de toutes façons une marque de soutien au régime guinéen. Dans un contexte favorisé par la lutte contre le terrorisme et le positionnement stratégique de différents acteurs sur le continent africain, la Guinée entretient des relations militaires avec d'autres États, comme l'Arabie Saoudite, les États-Unis, le Maroc, la Russie, qui contribuent aussi à la formation, l'équipement... La France, soutien historique de certaines des pires dictatures du continent, s'enferme désormais dans un pragmatisme justificateur pour préserver sa coopération militaire, puissant vecteur d'influence, sous le prétexte de ne pas laisser la place à d'autres. Comme hier pour contenir l'expansion du communisme ou aujourd'hui dans le Sahel au nom de la lutte contre le terrorisme, tous les prétextes sont bons pour justifier une coopération avec une armée meurtrière.

Emma Cailleau

GÉNOCIDÉ DES TUTSIS LA JUSTICE FRANÇAISE AU RALENTI

Un an après les promesses du président Macron de renforcer l'efficacité de la justice française concernant le génocide des Tutsis en 1994 au Rwanda, force est de constater que les procédures n'ont connu aucune accélération. Tour d'horizon des affaires en cours... et de l'enlèvement judiciaire dès qu'il est question d'éventuelles complicités françaises.

Rappel

Dans la nuit du 6 au 7 avril 1994 débuta le génocide des Tutsis du Rwanda, durant lequel 800 000 personnes, selon l'ONU, allaient être systématiquement exterminées pour le simple fait d'être nées tutsies. Ce génocide, qui commença en même temps que le coup d'État des extrémistes rassemblés au sein du "Hutu Power", était organisé, planifié... et prévisible. Depuis de nombreux mois, des observateurs avaient averti les autorités françaises de ce que préparaient une partie des gouvernants de ce petit pays de la région dite des Grands Lacs. Mais les décideurs politiques et militaires continuèrent à soutenir leurs alliés, y compris pendant le génocide et après celui-ci, lorsque les autorités génocidaires se réfugièrent au Zaïre voisin, notamment grâce à l'opération militaire française Turquoise (juin-août 1994). Certains Rwandais suspects de génocide se réfugièrent en France, où il fallut attendre 20 ans pour que le premier procès de l'un d'entre eux ait lieu.

En 2019, les 25^{èmes} commémorations ont été l'occasion d'ouvrir encore un peu plus le débat sur le rôle de l'État français de 1990 à 1994.

Le 5 avril 2019, l'Élysée publiait un communiqué de presse qui annonçait, entre autres choses, la mise en place d'une commission d'historiens chargée « d'analyser le rôle et l'engagement de la France durant cette période et de contribuer à une meilleure compréhension et connaissance du génocide des Tutsis ». Ce même communiqué rappelait que le Président de la République était « très attaché à la lutte contre l'impunité et au fonctionnement efficace de la justice » et annonçait un renforcement des « moyens du pôle du Tribunal de Grande Instance chargé du traitement des procédures relatives au

génocide des Tutsis au Rwanda et l'augmentation des effectifs de police judiciaire ».

Si la lutte contre l'impunité passe par le jugement des génocidaires présumés réfugiés en France, à laquelle faisait référence la suite de la déclaration d'Emmanuel Macron, elle passe aussi par le jugement des responsables civils et militaires mis en cause dans des plaintes portées par des associations dont Survie fait partie. Malheureusement, un an plus tard, le bilan de l'avancement des affaires judiciaires concernant les auteurs présumés du génocide et possibles complices du génocide au sein de l'État français est assez terne.

Procès au compte-gouttes

La plus ancienne des plaintes déposées en France contre un présumé génocidaire, Sosthène Munyemana, a été portée en 1994 devant le tribunal de Bordeaux par 4 personnes, accusant ce médecin d'avoir participé au génocide. La loi française ayant été adaptée le 26 mai 1996 pour juger de tels crimes commis à l'étranger sur et par des étrangers, des associations se sont portées parties civiles : la Fédération Internationale des Droits de l'Homme (FIDH), la Ligue des Droits de l'Homme (LDH), la Communauté des Rwandais de France (CRF) et Survie qui a, en 1995 changé ses statuts pour pouvoir ester en justice. Après 23 ans de procédure, le parquet a enfin rendu, en décembre 2018, une ordonnance de mise en accusation contre M. Munyemana dont ce dernier a fait appel. Mais l'audience de la chambre de l'instruction pour étudier cet appel n'est toujours pas programmée, le renvoi devant la cour d'Assises encore moins.

Autre plainte ancienne, celle concernant Laurent Bucyibaruta, ancien préfet de Gikongoro, déposée en janvier 2000 par la FIDH et la LDH, rejointe quelques années plus tard par le Collectif des Parties Civiles pour le Rwanda (CPCR) puis par Survie. Le parquet a rendu une ordonnance de mise



en accusation en décembre 2018, contre laquelle Bucyibaruta a fait appel en 2019 : cet appel devrait être examiné par la chambre de l'instruction en mai 2020 avec à la clé, peut-être, un procès 20 ans après le dépôt de la plainte...

Le changement en faveur d'un « fonctionnement efficace de la justice » prôné par le locataire de l'Élysée n'est donc pas vraiment perceptible. Le temps, le vieillissement des victimes, témoins et auteurs présumés ne jouent qu'en faveur des accusés. Depuis un an, la lenteur confirmée de la justice française à instruire les plaintes puis à juger les présumés génocidaires contraste avec les annonces du président de la République.

Quelques avancées, cependant

On notera deux nouvelles condamnations définitives de génocidaires réfugiés en France, celles de Tito Barahira et Octavien Ngenzi, deux bourgmestres condamnés en 2016 (1^{ère} instance) et en 2018 (appel), condamnations à la réclusion

criminelle à perpétuité confirmées le 19 octobre 2019 suite au rejet de leur pourvoi en cassation.

De même, Fabien Neretse condamné pour génocide et crimes de guerre par la Cour d'Assises de Bruxelles en décembre 2019, suite à une plainte déposée en France en 2000 pour la première fois par le CPCR et la FIDH et transférée en Belgique en 2011. Neretse s'est pourvu en cassation, la justice belge n'ayant pas de procédure d'appel des verdicts de cour d'assises.

Tranquillité des présumés complices français

Si les affaires qui mettent en cause des présumés génocidaires réfugiés en France avancent avec une lenteur qui frôle la stase, que dire des dossiers qui pourraient mettre en cause des responsables civils et militaires français ?

Le plus emblématique d'entre eux en termes de naufrage judiciaire, est celui qui interroge la responsabilité de la chaîne de commandement de l'opération Turquoise sur la non intervention des soldats français, entre le 27 et le 30 juin 1994, pour sauver des civils tutsis en cours d'extermination à

Bisesero (Cf. *Billets* n°287, juin 2019). A l'automne 2018, les juges d'instruction ont refusé de remonter jusqu'aux décideurs parisiens, et tout porte à croire qu'ils s'acheminent vers un non-lieu. La justice n'a pas voulu aller explorer les pistes qui ressortent du dossier et suggèrent une abstention volontaire de porter secours à ces Tutsis.

Autre dossier explosif, l'enquête sur l'attentat du 6 avril 1994 contre l'avion du président rwandais Habyarimana, qui fut le signal du coup d'Etat des extrémistes hutus et du démarrage du génocide, a elle aussi conclu à un non-lieu. Si cette décision balaye l'hypothèse dont se repaissent les négationnistes selon laquelle le Front patriotique rwandais de Paul Kagame aurait été responsable de cet assassinat, provoquant ainsi sciemment le génocide, on notera que tant la piste des extrémistes hutus que la possibilité d'une main française dans cet attentat n'ont été explorées lors de l'instruction, alors que de nombreux faits orientent vers ces deux pistes (cf. *Billets* n°283, décembre 2018-janvier 2019). Certaines familles des personnes tuées dans l'avion ont fait appel du non-lieu.

La décision de la justice française est attendue pour le 3 juillet 2020.

Les autres affaires judiciaires mettant en cause des civils ou militaires français comme la plainte contre Paul Barril (déposée en 2013) ou celle concernant les livraisons d'armes françaises aux génocidaires (déposée en 2017) n'ont connu aucune avancée significative dans l'année écoulée : au mieux, elles ne sont pas prioritaires pour le pôle d'instruction contre les crimes contre l'humanité et les crimes de génocide auquel Macron faisait allusion il y a un an ; au pire, elles sont instruites sur un mode d'autocensure où la justice s'abstient d'aller creuser le rôle de certaines personnes qui ont été influentes, ce qui aura pour effet de préparer d'autres non-lieux. A ce rythme, aucun doute que Paul Barril et les autres accusés de complicité de génocide pourront finir leurs jours sans jamais être inquiétés.

Des historiens privilégiés par rapport aux juges ?

Dans ces procédures incriminant potentiellement les décideurs de l'époque, les juges, en plus d'une auto-censure de plus en plus visible, se sont heurtés au Secret défense. Celui-ci ne sera pas opposé, si l'on en croit du moins les déclarations officielles, à la commission d'historiens créée par la présidence de la République pour fouiller sans retenue les archives les plus compromettantes sur le rôle de la France au Rwanda. Il reste à souhaiter que les résultats des investigations de cette commission, qui bénéficie de prérogatives refusées à la justice, soient à la hauteur des pouvoirs exceptionnels qui lui ont été accordés. Car, vingt-six ans après les faits, la justice a jusqu'à présent échoué à faire toute la lumière sur les complicités françaises.

En attendant, journalistes, citoyens et chercheurs qui émettent des points de vue mettant en cause des acteurs français de l'époque continuent d'être poursuivis en diffamation, notamment par des militaires en retraite dont les frais judiciaires sont pris en charge par l'État (au titre de la « protection fonctionnelle », puisque cela concerne leurs activités en service). Ces lanceurs d'alertes, parfois lourdement condamnés s'ils ne parviennent pas à faire valoir leur « bonne foi » devant les tribunaux, contribuent pourtant davantage à faire avancer la vérité qu'une justice à laquelle le président Macron se dit très attaché.

Martin David



GENOCIDE DES TUTSIS LÉGITIMER LE NÉGATIONNISME POUR DISCULPER L'ÉTAT FRANÇAIS

Détourner l'attention du rôle de l'État français dans le génocide des Tutsis et le dédouaner de ses responsabilités : tel était le but inavoué des organisateurs d'un colloque qui s'est tenu au Palais du Luxembourg, le 9 mars 2020. Organisé dans une grande discrétion, puis maintenu malgré les protestations qu'il a suscitées une fois l'initiative connue, ce colloque a permis à des auteurs négationnistes tels que Charles Onana et Judi Rever de pervertir l'histoire du génocide et de diluer l'extermination des Tutsis dans une tragédie qui frapperait l'ensemble de l'Afrique des Grands Lacs. Une tragédie dont le président rwandais Paul Kagame serait le responsable..

Parrainé par le sénateur Gérard Longuet, en présence de l'ancien ministre de la Défense Alain Richard et de l'ancien Secrétaire général de l'Élysée (en 1994) puis ministre des Affaires étrangères Hubert Védrine, cette rencontre avait pour thème « L'Afrique des Grands Lacs : 60 ans de tragédie instabilité ».

Discrétion et quête de légitimité

Ce n'est que le 26 février qu'un article de Jeune Afrique révélait la tenue de ce colloque et signalait qu'y étaient invitées « plusieurs personnalités dont les écrits sur le génocide des Tutsis au Rwanda sont régulièrement au cœur de vives polémiques entre spécialistes et dont les positions sont souvent taxées de révisionnisme, voire de négationnisme ». Mais impossible de trouver le programme, ou de comprendre l'identité des organisateurs, étrange mélange de nostalgiques de la mitterrandie et d'anciens proches de l'extrême-droite, que seule la sauvegarde de « l'honneur de la France » – et de ses opérations militaires – est capable de réaliser...

C'est peu de dire que le dévoilement de la tenue de ce colloque sous les lambris dorés du Palais du Luxembourg a suscité une forte indignation. La Communauté Rwandaise de France et Ibuka-France se mobilisaient rapidement par le biais d'une pétition et d'une tribune. Survie écrivait au président du Sénat ainsi qu'à tous ses membres. La chambre haute du Parlement allait-elle offrir au grand jour aux organisateurs et à leurs invités négationnistes ce qu'ils espéraient : une légitimité ? Parmi les intervenants, on comptait en effet l'écrivain franco-camerounais Charles Onana, visé par une plainte déposée par la Communauté Rwandaise de France et la LICRA, pour ses

propos tenus sur LCI, le 26 octobre dernier, selon lesquels « entre 1990 et 1994, il n'y a pas eu de génocide contre les Tutsis ni contre quiconque ».

Mario Stasi, président de la LICRA, posait clairement l'enjeu dans une lettre au président du Sénat, Gérard Larcher : « chacun doit donc s'interroger sur la raison pour laquelle ils tiennent absolument à se réunir au Sénat, si ce n'est pour obtenir l'imprimatur de la Haute Assemblée ». C'est encore dans cette quête de légitimité que le nom prestigieux du docteur Denis Mukwege a circulé. Ce médecin, Prix Nobel de la Paix pour les soins qu'il prodigue aux femmes violées dans l'est de la République Démocratique du Congo (RDC), a-t-il vraiment apporté son soutien par écrit à ce colloque ? C'est ce qu'affirme le général Lafourcade, ancien commandant de l'opération Turquoise. Au contraire, selon l'assistant du Dr Mukwege, contacté par *La Croix* (08/03/20), celui-ci n'a pas donné suite à l'invitation qui lui a été adressée. Il ne parraine pas le colloque et n'y participe pas car « derrière, il y a des militaires français qui veulent répondre aux accusations portées par le Rwanda contre le rôle de l'armée française avant et pendant le génocide », explique son assistant. Mais son nom a été prononcé et les organisateurs se sont autorisés à diffuser la vidéo de son discours de réception du Prix Nobel.

Face à la montée des indignations, le « colloque de la honte », comme l'avait qualifié Mario Stasi, prenait l'eau et l'on apprenait le 8 mars le retrait du parrainage de l'Académie des Sciences d'Outre-mer. Plus embarrassant, l'aval donné à cette rencontre par un Gérard Larcher pourtant dûment averti provoquait la réaction officielle de son homologue, le président du Sénat rwandais, qui lui faisait part dans une

lettre de son « profond souci quant à cette liberté d'expression reconnue aux négationnistes du Génocide perpétré contre les Tutsis ». On frôlait l'incident diplomatique, dans des relations franco-rwandaises toujours délicates. Était-ce aussi l'un des objectifs des organisateurs de cet événement, moins d'un mois avant les commémorations du début du génocide, alors que le président de la République a décidé l'année dernière d'instituer une journée officielle le 7 avril, à partir de 2020 ? Certains responsables politiques et militaires, qui ne lui pardonnent pas le rapprochement français avec Kigali, ont pu caresser l'idée de mettre Emmanuel Macron dans l'embarras.

Tous les éléments semblaient réunis pour une annulation. Sauf la volonté politique, au plus haut niveau de l'État, de s'opposer, dans les faits et pas uniquement en paroles, au négationnisme du génocide des Tutsis. Le colloque a donc pu se tenir. Après leur avoir dans un premier temps adressé un refus, les organisateurs ont fini par accepter la présence de journalistes, mais pas celles d'universitaires comme l'historienne Hélène Dumas, sous prétexte qu'il n'y avait « plus aucune place disponible », ce qu'infirmait la vidéo du colloque.

Attribuer au FPR la responsabilité du génocide des Tutsis

Premier intervenant, le chercheur belge Olivier Lanotte a voulu « poser des balises » autour du sujet. Abordant la thèse du « double génocide », selon laquelle il y aurait eu, parallèlement au génocide des Tutsis, un génocide des Hutus perpétré par le FPR, il l'a dénoncée avec fermeté comme étant « avant tout une construction négationniste élaborée par les cadres du

régime [génocidaire] réfugiés en Tanzanie et au Zaïre ». Il a aussi rappelé avec force que « le génocide des Tutsis est un crime d'État. Il fut le résultat d'une campagne d'extermination systématique pensée, orchestrée et mise en œuvre par les forces du Hutu Power, à savoir le gouvernement intérimaire rwandais, ses idéologues, une partie non négligeable de ses forces armées, ses milices, sa propagande, ses médias et tous ceux qui se sont joints à eux pour alimenter la machine génocidaire. Autrement dit, la responsabilité du génocide des Tutsis incombe exclusivement aux cadres civils et militaires du Hutu Power, en aucun cas au FPR ». Il a conclu sa mise en garde par des mots sans équivoque : « Vouloir affirmer le contraire, vouloir s'affranchir de ces balises les plus élémentaires, qu'on soit chercheur, journaliste, responsable politique, ancien coopérant ou simple témoin, c'est se mettre hors jeu sur le plan de l'analyse historique ».

Peine perdue. Lors de la table ronde de l'après-midi, après avoir préalablement rendu hommage à Pierre Péan, décédé à l'été 2019, Judi Rever a balayé les avertissements de l'universitaire belge : « Je n'ai jamais nié le génocide contre les Tutsis et je ne nierai jamais le génocide contre

cette ethnie. Au contraire je considère qu'il faut enquêter davantage pour découvrir comment les Tutsis de l'intérieur ont été sacrifiés en 1994. Au contraire, c'est le FPR qui veut empêcher toute enquête sur leur rôle [sic] dans l'extermination des Tutsis ». Et selon la journaliste canadienne, ce rôle est déterminant puisqu'elle va jusqu'à prétendre que le FPR a alimenté le génocide en infiltrant des commandos au sein des milices interahamwe pour les inciter à exterminer les Tutsis...

Reconnaître le génocide perpétré contre les Tutsis ne pose donc aucun problème... si l'on précise immédiatement que le FPR de Paul Kagame en aurait été le responsable, qu'il aurait déclenché l'extermination en assassinant le président Habyarimana, et ce faisant, qu'il aurait « sacrifié » les Tutsis de l'intérieur dans sa quête d'un pouvoir qu'il n'aurait jamais obtenu par les urnes. A ces « nuances » près, c'est-à-dire en pervertissant radicalement son histoire, Judi Rever ou Hubert Védrine reconnaissent volontiers le génocide des Tutsis. Dans son intervention, l'ancien Secrétaire général de l'Élysée ne voyait pas d'objection à le mentionner, à condition d'ajouter que c'est l'attaque du Rwanda par le FPR en octobre 1990 « qui finit par entraîner une évolution génocidaire d'une partie du système en

face ». Le fait que les dirigeants français aient, à partir de février 1993, fermé les yeux, au nom de la lutte contre le FPR, sur les agissements de cette « partie du système en face » – les extrémistes qui formeront le Hutu Power – ne sera pas mentionné. Un peu plus tard dans la journée, l'ancien ambassadeur du Rwanda Jean-Marie Vianney Ndagijimana ira même plus loin en niant l'existence de cette « partie du système en face » : selon lui, en effet, « la notion [de Hutu Power] n'a pas de contenu ».

Sans surprise, une fois attribuée au FPR la responsabilité du génocide des Tutsis, il restait à faire du président rwandais Paul Kagame le coupable de la déstabilisation durable de la région des Grands Lacs. Judi Rever s'est chargée de détailler les crimes commis par le FPR lors des deux guerres du Congo (1996-2003). Charles Onana a notamment rappelé comment Carla Del Ponte n'avait pas été reconduite à son poste de procureure du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) parce qu'elle avait voulu enquêter sur les massacres commis par le FPR. Cette focalisation sur les crimes du FPR ne rend pas justice au « rapport Mapping », publié en 2010 par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme, qui fait état de tueries perpétrées au Zaïre-Congo par plusieurs armées et milices, pas seulement par les troupes rwandaises.

LE PROFESSEUR QUI RÉÉCRIT L'HISTOIRE



Filip Reyntjens
@freyntje

En réponse à @pkjmuram @aysesila1975 et 8 autres

Dernière fois: je pense que le @rpfinkotanyi a commis un génocide. Cela suffit maintenant? Olivier Lanotte est un excellent collègue, et il est vrai que la thèse du double génocide a également été avancée par des génocidaires. Cela ne la rend pas forcément fausse.

6:50 PM - 9 avr. 2020 · Twitter Web Client

On se souvient de Nicolas Sarkozy se défendant en 2012 : « Si Mme Le Pen dit que le ciel est bleu, je ne vais pas dire le contraire ». Un mois après le colloque au Palais du Luxembourg, auquel il n'a pas participé, le juriste belge Filip Reyntjens reprend sur le réseau social Twitter la même rhétorique facile, mais pas pour dire que le ciel est bleu : pour défendre, en dépit des avertissements d'Olivier Lanotte lors du colloque, la thèse du double génocide selon laquelle le FPR (@rpfinkotanyi sur Twitter) de Paul Kagame aurait

également commis un génocide contre les Hutus. Rien que par cette affirmation, l'auteur d'un "Que Sais-je" paru en avril 2017 sur le génocide des Tutsis, dénoncé à l'époque parce qu'il « pervertit l'histoire » (cf. *Billets* n°270, septembre 2017), assume cette fois très ouvertement une thèse négationniste. Espérons que cette clarification de la position de ce professeur émérite à l'université d'Anvers dissuadera son éditeur, les Presses Universitaires de France, d'envisager la moindre réédition de son livre.

Gommer les responsabilités françaises

Dans son rapport intitulé « Le génocide qu'on aurait pu stopper », paru en 2000, l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) avait déjà consacré tout un chapitre à la question des crimes du FPR. Mais concernant la déstabilisation de la région, les sept « éminentes personnalités » autrices du texte avaient identifié un coupable qui n'était pas Paul Kagame. Analysant les buts de l'opération Turquoise, elles avaient conclu : « Lorsqu'il devint évident que la progression du FPR ne pourrait être arrêtée, la France passa à l'étape logique suivante et facilita la fuite de la plus grande partie des dirigeants extrémistes hutus vers le Zaïre. L'Afrique continue de payer encore aujourd'hui. Les génocidaires ont pu poursuivre le combat. La fuite réussie vers le Zaïre d'un grand nombre d'extrémistes hutus, à laquelle la France a contribué, a sans aucun doute été l'événement le plus marquant après le génocide dans toute la région des Grands Lacs et a lancé une chaîne d'événements qui ont fini par engloutir toute la région

dans le conflit ». Un conflit dont l'origine est le projet de reconquête du Rwanda par des génocidaires massés au Zaïre, toujours soutenus par la France, et prêts à passer à l'action à l'été 1996.

Mais l'élargissement de la problématique aux Grands Lacs auquel ont procédé les organisateurs du colloque ne relève pas de la même perspective. Il vise au contraire à diluer le génocide des Tutsis dans une focale plus large, et ce faisant, à le minorer. Lorsque de surcroît on lie ce génocide à la situation en RDC de manière incomplète et biaisée, en en faisant porter la responsabilité uniquement au FPR, on ne poursuit en fait qu'un but : édulcorer les responsabilités françaises.

Même Olivier Lanotte, irréprochable concernant le génocide des Tutsis et ses auteurs, s'est montré beaucoup plus prudent quand il a abordé le rôle de la France. Il a d'abord estimé, concernant la période précédant le génocide, que « *dès lors que les autorités françaises omettaient de réagir avec l'à propos et la fermeté requise face aux massacres test des escadrons de la mort, dès lors que la coopération militaire française était maintenue malgré la connaissance de l'implication de leurs élèves ou de certains de leurs élèves dans ces tueries, il était prévisible que les extrémistes rwandais refuseraient d'appliquer Arusha [les accords de paix négociés avec le FPR] et poursuivraient leur course vers le précipice* ». Cependant, il a tiré un surprenant bilan, somme toute positif, de l'opération Turquoise, concédant seulement des « zones d'ombre » sur lesquelles il n'a pas « d'avis tranché » : « *la question du désarmement des milices ou des forces armées, les accusations de complicité de génocide, accusations un peu dantesques sur le dossier Bisesero, le fait de ne pas avoir mis hors d'état de nuire Radio Télévision Mille Collines, [...] des livraisons d'armes réalisées à Goma, en marge de Turquoise* ». Trois fois rien...

Encore Olivier Lanotte a-t-il trouvé des

« JE NE SUIS PAS NÉGATIONNISTE »

« *Je remercie le président du Sénat et tous les organisateurs qui ont subi des pressions terribles pour que le vilain garçon que je suis ne puisse pas s'exprimer dans cette enceinte.* » C'est par ces mots que l'écrivain Charles Onana a démarré son exposé. Des pressions qui ont apparemment eu leur effet car, de manière étonnante, lors de son intervention, Charles Onana n'a pas évoqué « *le dogme ou l'idéologie du "génocide des Tutsis"* » ou encore « *l'évangile "du génocide"* » comme il le fait pourtant dans son récent ouvrage *Rwanda, la vérité sur l'opération Turquoise*. L'auditoire n'aura pas entendu non plus les guillemets dont, dans ce livre, il entoure presque systématiquement le mot génocide ou l'expression génocide des Tutsis. Il n'aura pas non plus appris que « *la thèse conspirationniste d'un régime butu ayant planifié un "génocide" au Rwanda constitue l'une des plus grandes escroqueries du XX^e siècle* ». Rappelons qu'Onana, devenu un « négationniste de référence » (cf. *Billets* n°285, mars-avril 2019) conteste ici les conclusions de la justice française, qui a démontré (comme la loi l'exige) l'existence



d'un « *plan concerté* » en condamnant plusieurs Rwandais pour crime de génocide. Cette inhabituelle retenue dans les propos est-elle due, au fait que « *des garanties auraient été demandées aux organisateurs de ce colloque pour qu'aucun propos négationniste ne soit tenu dans son enceinte* », comme le rapporte *La Croix* (08/03/20) ?

« zones d'ombre ». Charles Onana, lui, n'a rien trouvé, après dix ans de recherches sur l'opération Turquoise. « *Parti d'une hypothèse scientifique simple* », celle de « *la véracité de toutes les accusations contre Turquoise* », l'écrivain n'a pas trouvé d'éléments précis concernant les livraisons d'armes, l'exfiltration des génocidaires ou la volonté d'empêcher le FPR de prendre le pouvoir. Rien, on vous dit. On comprend mieux pourquoi Hubert Védrine a introduit la table ronde pendant laquelle Onana s'est exprimé.

Car c'est bien la question des complicités françaises dans le génocide des Tutsis qui a été en filigrane de la journée.

S'abriter derrière des « chercheurs » du calibre de Judi Rever ou Charles Onana pour couvrir d'un écran de fumée négationniste la politique menée par Mitterrand, Balladur, Juppé au Rwanda, tel était l'objectif réel de ce colloque. Sa tenue a, selon la presse, embarrassé le Quai d'Orsay et l'Élysée (*La Croix*, 08/03/20). Un embarras qui persistera tant que la lumière ne sera pas faite complètement sur le rôle joué par l'État français. À cet égard, Olivier Lanotte a placé ses espoirs dans la commission présidée par l'historien Vincent Duclert. Espérons qu'il ne sera pas déçu.

Ruben Morin et Raphaël Doridant

ARCHIVES VENTRILOQUES

La « Commission de recherche sur les archives françaises relatives au Rwanda et au génocide des Tutsi (1990-1994) », présidée par l'historien Vincent Duclert, a remis le 5 avril une note intermédiaire, dédiée à sa méthode de travail, en attendant son rapport final annoncé pour avril 2021. La commission a accès à l'ensemble des archives d'État concernant la politique de la France au Rwanda, elle bénéficie de l'aide d'archivistes et peut obte-

nir librement des documents classifiés, ce qui est refusé aux juges d'instruction en charge des dossiers judiciaires impliquant potentiellement des militaires, des responsables politiques ou d'autres acteurs français. Mais cette note intermédiaire laisse craindre une opération de blanchiment du rôle de l'État français dans le génocide des Tutsis, puisque la commission estime par exemple que « *l'opération Turquoise, à objectif humanitaire et*

sous mandat des Nations Unies, se distingue fortement de la politique française jusque-là suivie au Rwanda ». En distillant implicitement, avant même d'avoir fouillé toutes les archives, un « résultat » contraire à ce qui est déjà connu, cette commission créée par Macron soulève déjà des doutes sur sa méthode... Dans ces conditions, est-ce encore utile de gaspiller son temps à dépouiller méthodiquement les archives de Turquoise ?

CAMEROUN

« CETTE MALADIE EST VENUE MONTRER LES RÉELLES LIMITES DE NOTRE ÉTAT »

Il y a un an, l'activiste camerounaise Michèle Abe, coordinatrice d'un réseau national d'organisations de jeunesse (la PIJEDECA), était venue en France à l'invitation de Survie pour une tournée de conférences dans une dizaine de grandes villes sur la situation politique dans son pays. Alors que le régime de Paul Biya, au pouvoir depuis 1982, a lui aussi pris des mesures pour contenir la pandémie de COVID19, nous avons voulu faire le point avec elle sur la gestion de cette nouvelle crise et sur l'évolution politique au Cameroun.

Quelle est la situation sanitaire actuellement au Cameroun ?

On ne peut pas dire les choses avec exactitude. On pense que le virus est vraiment entré dans le pays vers le 17 mars avec deux avions dont certains passagers ont été testés positifs une fois rentrés sur le territoire. Jusqu'à aujourd'hui on n'a pas réussi à mettre la main sur tous les passagers qui étaient dans ce vol et le virus s'est sans doute propagé dans tout le pays. On a aujourd'hui 4 régions officiellement touchées (Sud-Ouest, Centre, le Littoral et l'Ouest).

Nous en sommes aujourd'hui officiellement à environ 700 cas, 40 guéris et 10 morts selon le ministre de la Santé. Les chiffres des personnes contaminées se sont envolés ces derniers jours et cela va sans doute continuer à augmenter car, grâce aux dons de tests rapides du milliardaire chinois Jack Ma, fondateur du géant du commerce en ligne Alibaba.com, le Cameroun a commencé des dépistages massifs notamment à Douala. Avant, on ne testait que les gens qui appelaient pour dire qu'ils étaient malades.

Mais malgré ça, ces chiffres sont à prendre avec prudence : comme c'est une maladie inconnue ici des personnes peuvent mourir du COVID sans le savoir, et sans savoir qu'elles ont été en contact avec des personnes infectées.

Quelles ont été les mesures prises par les autorités jusqu'à présent ?

Le gouvernement a recruté des milliers de volontaires à Douala. Ils font du porte à porte et testent les gens chez eux avec ce matériel chinois. En fonction des résultats, les gens qui présentent des symptômes sont censées être orientées vers les centres d'accueil qui sont créés en ce moment mais on a plusieurs témoignages de personnes qui appellent le 1510 [un numéro spécial COVID19 créé par le gouvernement, NDLR] parce qu'elles présentent des symptômes et qui restent plusieurs jours

sans nouvelles.

Les taxis ne peuvent plus véhiculer que 3 clients au lieu de 5 habituellement, les banquettes de 3 dans les bus ne peuvent plus accueillir que deux personnes (mais les banquettes de deux restent à deux !). Comme cela a entraîné une augmentation du coût des transports, officieusement il se dit que le gouvernement a prévu de baisser les taxes sur le carburant, et donc son prix, donc la grève prévue par les taximen a finalement été annulée.

Les fonctionnaires sont appelés à rester chez eux et à faire du télétravail autant que possible même si tout le monde sait que notre administration est très peu informatisée. L'administration publique a presque complètement fermé, sauf pour les urgences, toutes les écoles ont fermé, les universités aussi. Le gouvernement organise des cours à la télévision et à la radio pour les classes d'examen, et pour l'université cela se fait via internet. C'est encourageant, mais nous savons que tout le monde n'a pas de télévision voire pas accès à l'électricité donc ces mesures restent discriminatoires.

Dans les commerces et les bars, il n'est plus possible de consommer sur place, donc il faut passer acheter pour consommer au domicile, et tous doivent fermer à 18h.

Et de plus en plus dans les rues, les Camerounais portent des masques en tissu.

Cette maladie est venue montrer les réelles limites de notre État qui jusqu'ici n'a annoncé aucune mesure pour soutenir l'économie ou d'aide compensatoire pour les petits commerces. Les Camerounais se posent des questions sur les voix discordantes du gouvernement et sur notre système de santé.

Il manque selon moi deux choses. D'une part, le confinement strict : le gouvernement pourrait difficilement le faire car les populations elles-mêmes ne veulent pas ou ne peuvent pas à cause de leur conditions de vie, mais c'est la responsabilité de ce régime d'avoir mis le Cameroun dans cet état. Les gens qui sortent



aujourd'hui sont ceux qui n'ont pas le choix : la majorité des personnes vivent de ce qu'elles vont vendre à la journée. Dans les marchés il y a moins de clients, mais autant de vendeurs.

D'autre part, une stratégie de gestion de crise qui tienne compte du contexte : on mise ici aussi sur les mesures sanitaires, le port des masques chirurgicaux, et même les respirateurs, alors que ce sont des mesures qui ne peuvent être prises que dans un système comme le vôtre, en Europe. Ici on sait qu'on ne pourra pas réanimer les gens : au Cameroun il n'y a que 30 à 40 respirateurs, contre 7000 places en réanimation en France. Les autorités devraient encourager et accompagner la fabrication « maison » de masques en tissu et de médicaments traditionnels... Par exemple l'arbre dont l'essence sert à fabriquer la chloroquine est disponible au Cameroun : si ce traitement s'avère efficace, est-ce qu'on ne devrait pas réfléchir à comment utiliser cette essence-là, puisqu'on sait que les gens n'auront pas les moyens d'acheter le médicament ? La recherche devrait se pencher sur nos moyens endogènes, car si on atteint un pic, on ne pourra pas réanimer les gens, ce sera une hécatombe. Cela pose la question de l'utilité de notre ministère de la Recherche scientifique, qui depuis peu devient la risée du pays à cause de ses interventions controversées.

Et les conséquences économiques ?

Comme tout le monde est en train de penser à la survie, on ne le mesure pas encore mais ça va être dramatique. On n'a pas encore les chiffres et l'État n'a même pas encore proposé de mesures d'appui au secteur privé ni donné d'orientation concernant le secteur public, donc on ne sait vraiment pas vers où on va.

Est-ce que le régime de Paul Biya en appelle à l'unité nationale ?

Est-ce qu'il y a quelqu'un qui s'exprime pour le régime ? La différence entre la France et le Cameroun, c'est qu'en France il y a une communication gouvernementale. Ici, il y a plus de communication qu'avant la crise, mais ça se limite à celle du ministère de la Santé, qui informe quotidiennement sur le nombre de cas, le nombre de contaminés, les zones contaminées...

Il faut aussi dire qu'on est dans un contexte politique particulier : ça fait quelques semaines que sur Facebook court une énième rumeur du décès du président Paul Biya. Ça a été démenti officiellement, mais la rumeur persiste. Et du coup, c'est compliqué de critiquer la gestion de la crise du gouvernement, car ici on pense qu'on ne doit pas parler mal d'un mort. Et il y a aussi le fait que la plupart des gens pensent qu'il faut se concentrer sur la crise, que ce n'est pas le moment de critiquer.

Emmanuel Macron a annoncé une initiative pour l'Afrique le 26 mars après le G20 et il l'a redit après une réunion avec 10 présidents africains. En attendez-vous quelque chose ?

La sortie de Macron a été noyée ici par tout ce qui se dit par rapport au vaccin et à la vidéo des deux médecins français qui parlaient sur LCI de tester un vaccin en Afrique [lire p.12]. Mais les gens se sont un peu demandés « pourquoi il se préoccupe de nous en ce moment alors que la situation est beaucoup plus grave chez lui ? ». C'est une constante du sentiment anti-français : quand la France dit quelque chose, il y a moins d'analyses objectives sur la question et plus d'émotions et de ressenti par rapport au manque de confiance que les Camerounais ont envers la France. En parallèle on voit bien le débat au sein de l'Union européenne, avec l'Italie qui se plaint de ne pas avoir eu le soutien des autres pays d'Europe, du coup on se demande pourquoi venir aider en Afrique alors qu'il y a d'autres pays qui ont besoin d'aide.

Personnellement j'ai du mal à voir les perspectives, parce qu'on n'a pas ici de chiffres réels sur la crise, donc je ne sais pas si on a vraiment besoin de cette aide, mais

surtout la France n'a pas décliné concrètement ce que ça voudrait dire. L'OMS tire la sonnette d'alarme sur le fait que ce sera plus catastrophique en Afrique mais personne ne dit vraiment pourquoi ni comment ni ce qu'il faut, donc c'est un peu difficile à évaluer. Les prochaines semaines seront décisives par rapport à ça mais je fais aussi le parallèle par rapport aux annonces du milliardaire chinois Jack Ma : il a annoncé un autre don à un certain nombre de pays africains, avec des respirateurs et d'autres matériels, donc ça devient une sorte de guerre économique et politique où la France veut pouvoir dire « on ne vous a pas laissés tomber ».

Il y a un an, vous étiez venue en France pour alerter sur la situation politique au Cameroun, qu'en est-il aujourd'hui ?

Le Covid a provoqué une sorte de pause, même s'il y a eu un attentat il y a quelques jours dans l'Extrême Nord [où sévit Boko Haram, NDLR]. Mais ce qui est sûr, c'est qu'avant le Covid, la crise dans ces zones anglophones ne s'était pas du tout calmée, au contraire. Le Grand dialogue avait été annoncé en octobre comme une solution à la crise et dès le début la société civile a tiré l'alarme en disant que ce dialogue, tel qu'il était pensé, ne résoudrait pas la crise – et c'est ce qui s'est passé [cf. Billets n°290, octobre 2019, NDLR]. Certes, il a été voté en décembre le code des collectivités locales décentralisées et qui devait rentrer en application en janvier, mais on ne voit pas ce qu'il va changer. Il a continué à y avoir des attaques de convois, des assassinats, donc la crise au Sud-Ouest et au Nord-Ouest ne s'est pas du tout calmée, en un an les gens ont continué à mourir... Des élections qui avaient été annulées dans certaines localités du fait de la guerre ont été réorganisées ces derniers jours, de façon inaperçue à cause de la crise du COVID. Et des élus locaux de ces deux régions anglophones ont été tués dans des attaques il y a deux semaines, alors qu'ils allaient dans leur mairie pour leur installation officielle : les terroristes voulaient montrer qu'ils rejettent cette élection.

A l'Extrême Nord, les choses se sont même corsées davantage en un an : on croyait que Boko Haram se calmait, ce n'est pas du tout le cas, les attentats ont repris de plus belle et la situation recommence à être très tendue.

Enfin, il y a la crise politique générale avec le parti de l'opposant Maurice Kamto, le MRC, qui revendique la victoire à l'élection présidentielle d'octobre 2018. Le MRC n'a pas quitté l'actualité politique car même après la libération des leaders début octobre, les gens ont continué à être emprisonnés. Par exemple une responsable à l'Ouest, Rosange

Njimeni, avait été emprisonnée parce qu'elle avait appelé au boycott des élections municipales et législatives du 9 février, elle vient d'être libérée. Mais il y en a encore beaucoup d'autres, comme le journaliste Paul Chouta qui est injustement emprisonné depuis 10 mois sous prétexte de diffamation alors que la peine maximale encourue pour ça est de 6 mois. On est loin de désengorger les prisons, alors qu'avec le coronavirus on se rend bien compte que le niveau de promiscuité et d'insalubrité de nos prisons va provoquer une hécatombe si ce virus s'y répand.

Des initiatives du MRC ont fait débat, comme la création d'un fonds de solidarité, très suivi par la diaspora, ce parti a aussi distribué des gels pour les mains estampillés MRC. Les critiques ont rappelé que c'est bien de distribuer des gels mais que ce n'était pas la peine de mettre les logos comme si on était en campagne électorale. Les fonds collectés par le MRC ont été finalement été reversés dans le fonds de solidarité nationale.

Mais le MRC continue à faire parler de lui presque tous les jours, ça semble être sa stratégie. Pendant longtemps on a reproché à une certaine opposition camerounaise de n'apparaître que pendant les élections. Là, le MRC fait l'effort d'occuper l'agenda national pour rester dans la tête des gens et arriver à changer quelque chose. Clairement ça a un impact sur la population, on continue d'en parler beaucoup. Il y a du négatif, car ça réactive toujours la question du tribalisme qui est très présente sur les réseaux sociaux [en ciblant les Bamilékés, du fait de la région d'origine de Maurice Kamto, NDLR] et on se demande à quel moment les autorités vont appliquer la loi contre le tribalisme votée en début d'année qui permet de condamner les personnes qui ont des propos ouvertement tribalistes. Mais il y a un impact positif car ça révèle une certaine jeunesse, qui s'implique beaucoup politiquement et qui retrouve espoir alors qu'on ne s'y attendait pas.

Donc on peut dire qu'il y a une accalmie liée au COVID mais on ne peut pas dire que la situation politique s'est calmée. Juste avant, les élections législatives et municipales de février ont été boycottées par le MRC, le parti de Paul Biya le RDPC a eu la majorité absolue comme d'habitude, mais le parti d'opposition historique, le SDF, qui était le principal parti d'opposition en lice dans ce scrutin, a eu des résultats totalement catastrophiques. Donc après le COVID, il pourrait se passer des choses au plan politique et dans la recomposition des forces d'opposition au régime.

*Propos recueillis
par Thomas Noirot*

Test réussi

Le continent africain passe pour être le plus délaissé par l'industrie pharmaceutique, sauf quand il s'agit d'y pratiquer des tests de médicaments sans s'encombrer de mesures de précaution (*Le Monde Diplomatique*, juin 2005), et où les infrastructures nationales de soin sont souvent dévastées. Le 1^{er} avril, deux médecins français ont discuté sur LCI de l'opportunité de « tester en Afrique » l'effet sur le COVID19 d'un vaccin déjà connu et largement utilisé contre la tuberculose – notamment en Guyane et à Mayotte où il est encore obligatoire. Leurs propos ont profondément choqué et provoqué une telle indignation que même SOS Racisme et le Parti socialiste se sont engouffrés dans la brèche. L'extrait, qui pouvait laisser croire au test d'un traitement inconnu, reposait sur un étrange présupposé : de tous les groupes humains manquant de moyens de santé et de protection, pourquoi choisir « l'Afrique » ? L'épidémie est alors sur-développée en Europe et aux USA (où des gens continuent d'organiser des "covid parties" – des fêtes pour attraper le virus afin de développer une immunité – et où des personnes infectées sont obligées d'aller travailler et parfois de renoncer aux soins faute de couverture santé), des pays avec une population suffisamment exposée pour offrir un bon terrain. Cette discussion, rapidement diffusée sur les réseaux sociaux, montrait deux hommes privilégiés qui, du haut de leur position sociale, péroraient sur l'opportunité médicale d'avoir ainsi une population « à risque » du fait que des gens sont maintenus en position dominée depuis des siècles (notamment par leur propre pays, la France) au point de se retrouver potentiellement démunis en matériel de protection et de réanimation – au moins dans les pays françafricains. Et cette opportunité permettrait

d'expérimenter sur eux, ces habitants de « l'Afrique », des choses qui pourraient sauver des vies... ailleurs, notamment en Europe et aux USA. Car si l'efficacité de ce vaccin était testée de manière concluante sur "les Africains", il y a fort à parier qu'il serait ensuite utilisé pour sauver des vies des patients les plus solvables pour l'industrie pharmaceutique. Si ces médecins voulaient tester la résistance au mépris de populations servant de cobayes dociles avant de se voir refuser l'accès à des traitements rendus inaccessibles par des brevets ensuite, c'est réussi.

Inégaux face au virus

La pandémie agit comme un révélateur d'inégalités. On le voit vis à vis des quartiers populaires, où des couvre-feu ont été décrétés dans plusieurs communes – y compris contre l'avis du Préfet de Seine Saint-Denis, qui estimait disposer déjà de textes « applicables, suffisants et bien appliqués » (*BFM*, 25/03). Si l'État dit n'avoir pas besoin de mesures d'exception supplémentaires, il ne faut sans doute pas s'en réjouir.

Le révélateur fonctionne aussi entre une « métropole » et des territoires ultra-marins privilégiés pour établir des couvre-feu (Polynésie, Guyane, Mayotte, Antilles) mais délaissés en termes d'infrastructures hospitalières. Fin mars, une médecin-régulatrice du SAMU à la Réunion disait craindre qu'en étant « tellement loin de tout, avec une telle pauvreté, précarité, promiscuité et avec des comorbidités si nombreuses, une population si souvent cruellement démunie, que nous pouvons nous attendre à des taux de mortalité plus élevés que ceux en métropole » (*La 1ère*, 25/03) ; dans le même temps, un député LR de Mayotte s'inquiétait que son île (arrachée au Comores en 1975 et devenue un département en 2012) soit « trois fois moins bien équipée que La Réunion par habitant » et la Cimade alertait le 27 mars

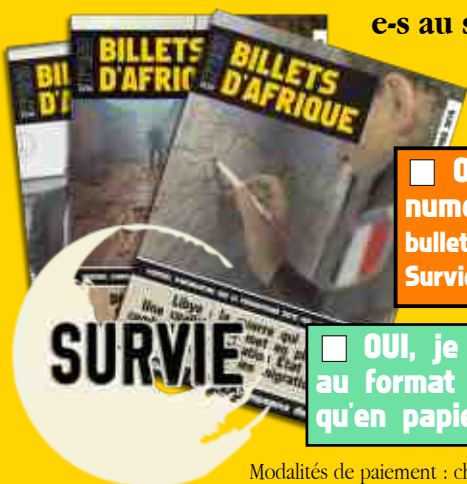
sur le « drame humanitaire qui s'y joue dans la plus grande indifférence ». Et pour désengorger les hôpitaux, le transfert de patients vers d'autres régions n'est pas possible. Emmanuel Macron a décidé de dépêcher deux navires militaires, l'un dans l'océan Indien, l'autre vers la Guyane et les Antilles. Problème, « ces deux porte-hélicoptères ne seront pas utilisés comme des bateaux-hôpitaux », comme a dû le reconnaître le 1^{er} avril la porte-parole du gouvernement. Selon une source militaire (*AFP*, 31/03), « il y a des tergiversations autour de la nature de la mission. (...) Si on n'a pas de toubibs et de respirateurs, on ne pourra pas faire grand-chose ». Enfin un propos clair.

Inégaux ministres

« Il est encore plus important [...] en temps de crise, de garantir les droits des plus fragiles, notamment des migrants. » C'est un ministre de l'Intérieur qui le dit... mais au Portugal (*Mediapart*, 4/04). Le 28 mars, son gouvernement a annoncé la régularisation temporaire de tous les demandeurs d'asile et de tous les immigrés qui demandent un titre de séjour. « Santé et sécurité pour tous, c'est le devoir d'une société solidaire », a clamé l'homologue de Christophe Castaner. La France comptait en 2019 un peu plus de 132 000 demandeurs d'asile et, estime-t-on, 300 000 sans-papiers. Ces derniers, du fait de la difficulté d'accéder aux soins et des conditions habituelles de leur survie, sont particulièrement exposés à la maladie... qu'ils peuvent contribuer à véhiculer. C'est, au milieu d'arguments humanistes, une des raisons pour lesquelles même des députés de la majorité demandent à l'exécutif de faire comme au Portugal (*Mediapart*, 8/04). On n'ose imaginer la situation dans les camps que l'Union européenne (UE) a établis le long de ses frontières, comme à Lesbos. Bon courage au ministre portugais pour convaincre l'UE d'agir.

SOUTENEZ-NOUS : ABONNEZ-VOUS !

Pour décrypter la politique de la France en Afrique, retrouvez chaque mois dans votre boîte aux lettres douze pages d'analyse critique des principaux faits de l'actualité franco-africaine. **Billets d'Afrique** est entièrement réalisé par des bénévoles, militants au sein de **Survie**, une association qui dénonce la Françafrique depuis 1984.



OUI, je m'abonne pour un an (soit 11 numéros) à **Billets d'Afrique**. Je renvoie ce bulletin complété, accompagné de mon paiement à : **Survie - 21ter, rue Voltaire - 75011 Paris**

OUI, je souhaite recevoir **Billets d'Afrique** au format numérique, par email, plutôt qu'en papier.

nom :

prénom :

adresse :

code postal :

ville :

email :

TARIFS

France : 25 €
Petits budgets : 20 €
Étranger et Outre-mer : 30 €